

À publier immédiatement

COVID-19

## Port du couvre-visage lors de rendez-vous en milieu de soins

**Le 4 juin 2020** – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent informe la population qu'il est désormais **fortement recommandé** pour tous les usagers et les accompagnateurs de porter un couvre-visage lors d'un rendez-vous en milieu de soins et services (centre hospitalier, CLSC, clinique médicale, GMF, centre de réadaptation et centre de protection de l'enfance) afin de diminuer le risque de transmission du virus.

Comme certaines personnes porteuses du virus présentent peu ou pas de symptômes, cette mesure additionnelle s'ajoute aux consignes sanitaires en place dans les installations, soit l'hygiène des mains, le respect de la distanciation sociale et l'interdiction des visites (sauf pour des raisons humanitaires) afin de limiter la transmission de la COVID-19.

Si une personne présente des symptômes, est positive à la COVID-19 ou est en attente des résultats de dépistage, elle ne doit pas se rendre à son rendez-vous et doit composer le 1877 644-4545.

### Comment utiliser un masque ou un couvre-visage

1. Lavez-vous les mains avant de mettre votre masque, aussi appelé couvre-visage.
2. Placez le masque sur le nez et la bouche à l'aide d'une main. À l'aide de l'autre main, fixez-le derrière vos oreilles avec les élastiques (ou la ficelle).
3. Ajustez votre masque sur votre nez.
4. Ajustez également sous votre menton.
5. Lavez-vous les mains après avoir mis votre masque.
6. Changez le masque s'il est humide, souillé ou endommagé.
7. Ne gardez pas le masque accroché à votre cou ou pendu à une oreille. Gardez-le sur votre visage et évitez de le toucher. Si vous touchez votre masque pendant que vous le portez, lavez-vous les mains.
8. Pour retirer le masque, saisissez uniquement les élastiques (ou les ficelles) sans toucher le devant du masque.
9. Repliez les parties extérieures du masque l'une sur l'autre et déposez-le dans un sac propre. Lavez votre masque dès votre retour à la maison avec le reste de votre lessive.

Pour savoir comment utiliser correctement votre couvre-visage, vous pouvez aussi consulter la capsule suivante : [https://www.youtube.com/watch?v=2y3RKBrKK6c&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?v=2y3RKBrKK6c&feature=emb_logo)

Rappelons que le port du couvre-visage est également recommandé dans les lieux publics lorsque la distanciation physique de 2 mètres n'est pas possible. Le port du masque artisanal dans les lieux publics doit obligatoirement s'accompagner des autres mesures de protection, comme l'application des mesures d'hygiène et de distanciation physique (2 mètres).

Pour plus d'informations sur le port du couvre-visage : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

### **À propos du CISSS du Bas-Saint-Laurent**

Le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent est un établissement qui a pour mission de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population bas-laurentienne en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent. Avec un budget de plus de 759 M\$, le CISSS emploie quelque 7850 employés, peut compter sur 568 médecins, dentistes et pharmaciens et des centaines de bénévoles qui ont à cœur les soins et services à la population ainsi que les valeurs de l'établissement, soit la collaboration, l'humanisation, l'engagement et la responsabilisation.

– 30 –

Information : Ariane Doucet-Michaud  
Conseillère-cadre aux communications stratégiques  
à la présidence-direction générale et relations avec les médias  
418 734-2112 (bureau)  
418 318-4751 (cellulaire)  
ariane.doucet.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca  
[www.cisss-bsl.gouv.qc.ca](http://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca)